



Équipe pédagogique

Madame DEVER Mélanie : PS-MS

Madame DE ROECK Sophie : PS-MS

Madame SANNARD Catherine et Mme DUTOIT Aurélie : MS-GS

Madame LEFEBVRE Sylvie (directrice) et Mme DUTOIT Aurélie : GS

Madame : Enseignante remplaçante rattachée à l'école

Horaires de l'école :

Au vu des événements et par précaution, nous allons continuer l'application du protocole sanitaire national assoupli et mettre en place des horaires échelonnés pour éviter les brassages importants à l'entrée de l'école et à l'intérieur du bâtiment.

Le port du masque pour les adultes est obligatoire dans l'enceinte de l'école (à partir de la grille).

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (marquages au sol).

Il est donc souhaitable que les enfants soient passés aux toilettes chez eux avant d'arriver à l'école ainsi qu'un lavage des mains fait.

Les enfants entreront dans l'école, par la grille principale, ou la grille de la cantine, ou encore celle qui se situe à l'extrémité droite de l'école, grille dite « extérieure » et se dirigeront vers la porte extérieure de chaque lieu d'accueil.

L'objectif est de limiter les croisements.

Pour la classe de Mme Dever, les enfants accompagnés d'un parent entreront par la grille extérieure de l'école et sortiront par cette même grille.

Pour la classe de Mme De Roeck, les enfants accompagnés d'un parent entreront par la grille principale de l'école et sortiront par la grille extérieure.

Pour la classe de Mme Lefebvre, les enfants accompagnés d'un parent entreront par la grille principale de l'école et sortiront par la grille extérieure.

Pour la classe de Mme Sannard, les enfants accompagnés d'un parent entreront par la grille principale de l'école et sortiront par la grille de la cantine.

Note de rentrée 2020-2021- École Maternelle A-TESTELIN-Allennes Les Marais

Les entrées et les sorties échelonnées seront mises en place selon les modalités suivantes :

Classes	Mme Dever	Mme De Roeck	Mme Lefebvre	Mme Sannard
Entrées le matin	8h20	8h30	8h40	8h20
Sorties en fin de journée	16h20	16h30	16h40	16h20

Pour les enfants qui repartent le midi les horaires seront pour toutes les classes : 11h30 et 13h30 aux portes.

Les familles sont invitées à **respecter scrupuleusement cet horaire**, avec beaucoup de sérieux.

Les retards très fréquents constatés les années précédentes nous obligent, dans l'intérêt de la sécurité des enfants et du bon fonctionnement de chaque classe, à vous demander de déposer votre enfant aux horaires de récréations si vous êtes dans l'impossibilité de le faire durant l'accueil du matin ou du début d'après-midi.

Le plan Vigipirate est renforcé, toutes les consignes de sécurité du Ministère de l'Éducation Nationale sont affichées à l'entrée de l'école et doivent scrupuleusement être respectées. A ce titre, un guide à destination des parents d'élèves, intitulé « Sécurité des Écoles » est mis en ligne sur le site du Ministère.

Absence des élèves

Dans le contexte actuel, les parents jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38°C et plus) ou d'apparition de symptômes évoquant la covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.

La procédure d'isolement et d'appel aux parents sera mise en place en cas de survenue ou de suspicion de maladie.

Le retour ne sera accepté qu'avec accord écrit du médecin traitant ou quatorzaine de précaution.

Chaque absence doit obligatoirement être signalée dès le matin par téléphone (**possibilité de laisser un message sur le répondeur**).

De même, merci de ne plus utiliser les numéros de téléphone personnel des enseignantes, communiqués lors du confinement.

Dès le retour de l'élève, **l'absence doit être justifiée sur papier libre (pas sur le cahier de liaison)** ou par un certificat médical afin que nous puissions classer les justificatifs dans le cahier d'appel.

Pour les maladies contagieuses, un certificat médical de reprise est obligatoire.

En **cas de rendez-vous médical pendant les heures de classe**, un document sera à compléter et signer afin de décharger l'école de toute responsabilité. **Veillez prendre les rendez-vous dans la mesure du possible en fin de matinée ou en fin de journée.**

Vacances scolaires :

L'académie de Lille se trouve dans la zone B.

Toussaint : du vendredi 16 octobre après la classe au lundi 2 novembre 2020 matin

Noël : du vendredi 18 décembre après la classe au lundi 4 janvier 2021 matin

Hiver : du vendredi 19 février après la classe au lundi 8 mars 2021 matin

Printemps : du vendredi 23 avril après la classe au lundi 10 avril 2021 matin

Ascension : du mardi 11 mai après la classe au lundi 17 mai 2021

Été : mardi 6 juillet 2021 après la classe.

Liaison parents-enseignants

Le **cahier de liaison** sera le moyen de communication entre la famille et l'école. Toutes les informations que nous voudrions vous faire parvenir seront à l'intérieur de ce cahier. Nous vous demandons de le signer chaque fois qu'une information y est notée.

Les enseignantes et la directrice recevront sur **rendez-vous** les parents qui souhaitent obtenir des renseignements sur le travail ou la conduite de leur enfant. La directrice est déchargée le mardi par Mme Dutoit.

Les parents qui le souhaitent peuvent se porter candidat aux élections des représentants de parents d'élèves et le signaleront par écrit à la directrice dès que possible. La date des élections vous sera communiquée prochainement.

Les sorties

Les enseignants doivent s'assurer que chacun des élèves est couvert par une **assurance en responsabilité civile et individuelle accident** lorsqu'ils organisent une activité facultative (hors du cadre et des horaires habituels). Voilà pourquoi nous demandons à tous les parents de nous fournir une **attestation d'assurance** stipulant bien que l'enfant est couvert **en responsabilité civile et individuelle accident**, ou de s'affilier à la MAE, association au service de l'école laïque, offrant une assurance qui répond à tous ces critères. Merci de vérifier la date d'expiration de l'assurance de votre enfant et de faire le nécessaire pour la renouveler dans l'année si besoin est.

Coopérative scolaire

Le montant de la participation par enfant sera de 18€ pour le premier enfant et de 15€ pour les suivants de la fratrie. Vos cotisations sont précieuses et ont permis l'année dernière de financer les sorties scolaires (sans cela, chaque sortie scolaire de l'année nécessitera la participation financière des familles) et l'achat de livres pour le renouvellement de la bibliothèque. (Chèque à établir à l'ordre de l'**OCCE 2115**, possibilité d'échelonner la cotisation).

Hygiène et sécurité :

- Les élèves ne doivent porter aucun objet dangereux (longues écharpes, grandes boucles d'oreilles, bracelets...), ni apporter aucun objet coûteux (téléphone portable, jeu électronique...) qu'ils risquent de perdre.

Note de rentrée 2020-2021- École Maternelle A-TESTELIN-Allennes Les Marais

- Aucune école n'est à l'abri des poux...Surveillez régulièrement la chevelure de votre enfant afin d'intervenir rapidement.
- Les dortoirs étant de nouveau installés, un doudou (avec le nom de l'enfant) sera autorisé mais il restera à l'école par souci sanitaire.
- Concernant les petits au dortoir, nous vous rappelons que la propreté est une condition pour rentrer à l'école ; en cas « d'accidents répétés » nous nous réservons le droit de refuser l'accès momentané au dortoir.
- Les animaux même tenus en laisse ou dans un panier ne sont pas admis dans l'établissement.

Bonne rentrée à tous, merci de votre coopération.

L'équipe enseignante